



## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 9 MARS

### LE GROUPE SE DOTE D'UNE RAISON D'ETRE

Paris, le 9 mars 2023 – L'Assemblée Générale Mixte de la Compagnie des Alpes s'est tenue, sous la présidence de Mme Gisèle Rossat-Mignod, le jeudi 9 mars 2023 à 8h30 à Grévin Paris, 10 boulevard Montmartre, 75009 Paris. Sa retransmission sera accessible sur le site web de la société : <https://www.compagniedesalpes.com/assemblees-generales>

A cette occasion, 159 actionnaires étaient présents et, avec ceux représentés ou ayant voté par correspondance, l'Assemblée a atteint un quorum de 73%.

La Compagnie des Alpes a proposé au vote de ses actionnaires l'adoption d'une Raison d'être du Groupe en préambule de ses statuts.

La démarche a été motivée par la nécessité de réaffirmer une vision commune avec l'ensemble des collaborateurs et partagée avec les parties prenantes externes.

Orchestrée autour d'une vaste consultation de l'ensemble des collaborateurs du Groupe et d'échanges avec ses parties prenantes autour de leur vision de la Compagnie des Alpes et son avenir, l'ambition de cette Raison d'être est double (1) se doter d'une « vision du monde » partagée par tous et (2) d'une « boussole » qui soit un référentiel pour les choix et projets à venir. La Raison d'être réaffirme le sens fondamental de l'action de Compagnie des Alpes. Elle est à la fois le cap que vise le Groupe et un moyen d'ancrer ses actions dans la durée. Elle donnera lieu dans un second temps à la formulation d'engagements concrets et d'indicateurs associés.

La Raison d'être de la Compagnie des Alpes, entérinée lors de l'Assemblée Générale, est la suivante :

*« A la Compagnie des Alpes, nous façonnons depuis plus de 30 ans, à l'échelle européenne, des moments de loisirs offrant des parenthèses de vie inoubliables pour des millions de personnes. Nous innovons pour surprendre et apporter une très grande satisfaction à nos clients. Nous œuvrons pour proposer une diversité d'expériences avec un fort niveau d'exigence opérationnelle.*

*Nous avons la conviction profonde que la création de lien est la clé de voûte des transformations positives de notre société. Le modèle de loisirs que nous défendons repose sur les principes suivants :*

- *La part de loisirs que l'on s'accorde est essentielle,*
- *L'immersion dans le réel est privilégiée,*
- *Nous sommes toute et tous acteurs de la préservation de l'environnement.*

***A la Compagnie des Alpes, nous nous engageons avec passion à offrir des moments exceptionnels de loisirs générateurs de liens et de bien-être et à créer des espaces à vivre alliant vitalité des territoires et transformation écologiques.***

***C'est notre Raison d'être ».***

Dominique Thillaud, Directeur général, souligne : « *Après deux années de crise qui ont renforcé notre engagement et conforté notre stratégie, et alors que le monde est plus que jamais volatile, incertain, complexe et ambigu, le moment était venu de redéfinir collectivement le sens de nos missions et de nos actions. Notre Raison d'être reflète la synthèse des contributions de nos Territoires, de nos Collaborateurs, de nos Clients et de nos Parties Prenantes. Ainsi, le cœur de la Raison d'être de la Compagnie des Alpes repose sur des convictions fortes qui sous-tendent son utilité sociale et 4 engagements fondamentaux, moteurs concrets de sa « raison d'agir ».* ».

Par ailleurs, les autres résolutions relevant de l'ordre du jour ont elles aussi été largement approuvées, à l'exclusion de la 28<sup>ème</sup> résolution (Délégation aux fins de décider une augmentation de capital par émission réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne Groupe CDA) qui a été rejetée sur proposition du Conseil d'administration. Les résultats des votes peuvent être consultés sur le site de la société, dans la rubrique Assemblée générale.

**Le dividende a été approuvé à un niveau inégalé de 0,83 € par action et sera détaché de l'action le 14 mars et mis en paiement le 16 mars 2023. Sur la base du cours de l'action au 30 septembre 2022, cela représente un rendement de 6,7%.**

Au cours des échanges avec les actionnaires présents à cette Assemblée générale, Dominique Thillaud a notamment souligné que l'activité du Groupe avait été très dynamique au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2022/2023 et que l'activité des domaines skiables avait été tout à fait satisfaisante sur les vacances d'hiver.

A l'issue de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration s'est par ailleurs réuni et a pris acte :

- du renouvellement des mandats d'administrateur d'Antoine Saintoyant, de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes ;
- de la ratification de la nomination en qualité d'administrateur de Gisèle Rossat-Mignod par cooptation ;
- de la ratification de la nomination en qualité d'administrateur de Paul-François Fournier par cooptation ;
- de la nomination en qualité d'administrateur de Stéphanie Fougou, en remplacement d'Antoine Gosset-Grainville.

Il a également adopté un nouveau Règlement Intérieur (anciennement dénommé « charte de gouvernement d'entreprise ») et désigné Stéphanie Fougou, administratrice indépendante, en qualité « d'administrateur référent » (en remplacement du poste de vice-président), dans le respect des meilleures pratiques de gouvernance.

*Ce communiqué contient des éléments à caractère prospectif concernant les perspectives et les stratégies de croissance de la Compagnie des Alpes et de ses filiales (le "Groupe"). Ces éléments comportent des indications relatives aux intentions du Groupe, ses stratégies, ses perspectives de croissance et des tendances concernant ses résultats opérationnels, sa situation financière et sa position de trésorerie. Bien que ces indications soient fondées sur des données, hypothèses et estimations que le Groupe considère comme raisonnables, ils sont soumis à de nombreux facteurs de risque et incertitudes si bien que les résultats effectifs peuvent différer de ceux anticipés ou induits par ces indications du fait d'une multitude de facteurs, notamment ceux décrits dans les documents enregistrés auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) disponibles sur le site Internet de la Compagnie des Alpes ([www.compagniedesalpes.com](http://www.compagniedesalpes.com)). Les informations à caractère prospectif contenues dans ce communiqué reflètent les indications données par le Groupe à la date du présent document. Sauf obligation légale, le Groupe décline expressément tout engagement à mettre à jour ces éléments à caractère prévisionnel à la lumière d'informations nouvelles ou de développements futurs.*

**Prochains rendez-vous 2022/2023 :**

- Chiffre d'affaires du 2<sup>ème</sup> trimestre 2022/2023 : Mardi 25 avril 2023, après bourse
- Résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2022/2023 : Mardi 23 mai 2023, après bourse
- Chiffre d'affaires du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022/2023 : Mardi 25 juillet 2023, après bourse

[www.compagniedesalpes.com](http://www.compagniedesalpes.com)

Depuis sa création en 1989, la Compagnie des Alpes (CDA) s'est imposée comme un leader incontesté de l'industrie des loisirs. Le Groupe opère aujourd'hui 10 domaines skiables et 12 parcs de loisirs de grandes renommées dans une démarche intégrée d'excellence opérationnelle et de qualité au service de la Très Grande Satisfaction de ses clients mais aussi des territoires dans lesquels elle est présente. La Compagnie des Alpes exporte aussi son expertise dans le cadre de missions d'assistance et de conseil dans diverses régions du monde.

Forte de son expertise, la Compagnie des Alpes s'est également adaptée aux évolutions de consommation : très impliquée dans la rénovation de l'hébergement en montagne, elle y a aussi développé un réseau d'agences immobilières, elle développe en propre des hôtels thématiques auprès de ses parcs d'envergure nationale et est depuis 2018 le 1<sup>er</sup> tour opérateur de distribution de séjours de ski en ligne en France.

Au cours de son exercice clos le 30 septembre 2022, elle a accueilli plus de 22 millions de visiteurs et réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 959 M€.

Avec près de 5.000 collaborateurs, la Compagnie des Alpes construit avec ses partenaires des projets générateurs d'expériences uniques, à l'opposé d'un concept standardisé. Des loisirs d'exception pour le plus grand nombre.

- Domaines Skiables opérés par la CDA : La Plagne, Les Arcs, Peisey-Vallandry, Tignes, Val d'Isère, Les Menuires, Méribel, Serre Chevalier, Flaine, Samoëns – Morillon - Sixt Fer-à-Cheval
- Parcs de Loisirs opérés par la CDA : En France : Parc Astérix, Futuroscope, Walibi Rhône-Alpes, Grévin Paris, France Miniature ; en Belgique : Walibi Belgium, Aqualibi, Bellewaerde Park, Bellewaerde Aquapark ; aux Pays-Bas : Walibi Holland, en Suisse : Chaplin's World ; en Autriche : Familypark.
- Distribution et Hospitality : Travelfactory, MMV, Maison Haute
- Expertises Transverses : CDA Management, CDA Productions, Ingélo, Evolution 2



CDA fait partie des indices CAC All-Shares, CAC All-Tradable, CAC Mid & Small et CAC Small.  
ISIN : FR0000053324 ; Reuters : CDAF.PA ; FTSE : 5755 Recreational services

**Compagnie des Alpes :**

Alexia CADIOU – Directrice financière Groupe : +33 1 46 84 88 97 [alexia.cadiou@compagniedesalpes.fr](mailto:alexia.cadiou@compagniedesalpes.fr)  
Sandra PICARD – Directrice communication, marque et RSE : +33 1 46 84 88 53 [sandra.picard@compagniedesalpes.fr](mailto:sandra.picard@compagniedesalpes.fr)  
Alexis d'ARGENT – Responsable relations investisseurs : +33 1 46 84 88 79 [alexis.dargent@compagniedesalpes.fr](mailto:alexis.dargent@compagniedesalpes.fr)

eCorpus : Xavier YVON – relations presse : +33 6 88 29 72 37 [xavier.yvon@corp-us.fr](mailto:xavier.yvon@corp-us.fr)